

Compétition du 26 mai 2018 sur le golf de Marcilly

Règles locales

Toutes les **règles locales permanentes** (page 5 du Vadémécum 2018), notamment « on place la balle sur toute partie tondu ras ».

Sur un green, toute balle, ou marque balle, **déplacée accidentellement par un joueur** doit être replacée **sans pénalité**. Si la balle est **déplacée par une cause naturelle**, elle doit être jouée telle qu'elle repose, sans remplacement, ni pénalité.

La **clôture électrique** bordant la propriété définit un hors-limite. Pour ce cas de hors-limite, **et celui-là seulement**, on bénéficie d'un free-drop **si le risque de toucher la clôture existe lors de l'exécution de votre coup** (drop à 1 club du point de dégagement le plus proche).

Les jeunes plantations **avec tuteur** (et leurs cuvettes) sont des **obstructions inamovibles**, il en est de même pour les parterres de fleurs situés entre les fairways.

Les chemins longeant le 12 et le 13, ainsi que tous les chemins en pierre et/ou sablés, sont des **obstructions inamovibles**.

Temps de jeu

Le jeu lent est un reproche qui nous est régulièrement fait par les golfs et certains nous refusent l'accès à leur parcours pour ce motif. Il vous est donc demandé de tout faire pour **coller (ou recoller) à la partie qui vous précède**.

Vous êtes aussi invités à **pratiquer le « Ready Golf »**, ce qui devrait améliorer le temps de jeu.

Je vous souhaite un bon parcours et le meilleur score possible.

Jean-Louis GRASSI
Délégué Régional du Golf d'Entreprise

